

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 avril 2024	N° 2024-148

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 12 avril 2024	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2024-148</i>

**Soutien aux programmes d'action 2024 des pôles de compétitivité, des réseaux et clusters, des technopoles et de l'Agence de développement et d'innovation (ADI)-
Décision - Autorisation**

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2021-603 du 25 novembre 2021, Bordeaux Métropole adoptait son schéma de développement économique métropolitain. Ce schéma oriente à présent l'action de la Métropole et de ses partenaires sur trois ambitions : l'emploi pour tous, la transition des entreprises vers des modèles plus vertueux et le rééquilibrage économique et social des territoires. Pour mettre en œuvre le plan d'actions opérationnel de ce schéma, Bordeaux Métropole s'appuie sur plusieurs structures associatives fédérant, accompagnant les entreprises, start-up et autres acteurs socio-économiques. Ces structures mettent en œuvre des programmes d'actions annuels au préalable validés par leur Conseil d'administration dont la Métropole est membre. Ces programmes comprennent des actions collectives et individuelles à destination notamment des entreprises issues de nos filières d'excellence, de l'ingénierie de projet, de la promotion et de l'accompagnement de filières dans leur structuration et leur animation. Ces structures sont ainsi les partenaires au quotidien de Bordeaux Métropole pour sonder, informer et agir au plus près des entreprises et des acteurs de ces écosystèmes stratégiques.

Présentation des structures :

Les pôles de compétitivité rassemblent sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Il a pour vocation à soutenir l'innovation. Ils favorisent le développement des projets collaboratifs de recherche et de développement particulièrement innovants. Il accompagne également le développement et la croissance de ses entreprises membres grâce notamment à la valorisation et à la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats de recherche. Il permet aux entreprises impliquées de prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international. Les pôles de compétitivité reposent sur un ancrage territorial fort et sont des moteurs de croissance et d'emplois.

Le pôle de compétitivité Aerospace Valley, fleuron de la compétitivité mondiale, réunit une communauté dynamique de plus de 800 intervenants du secteur aéronautique, spatial, drones, et systèmes embarqués. Opérant dans les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, ce consortium interconnecte des acteurs privés et publics tels que les industriels, les laboratoires de recherche, les structures de formation, les collectivités régionales et métropolitaines, les services de l'État, ainsi que les acteurs locaux du développement économique. Au cœur de son action, le Pôle s'articule autour de trois secteurs stratégiques majeurs : l'aéronautique, les drones et l'espace. Ces domaines d'excellence sont alimentés par cinq écosystèmes spécialisés, à savoir les systèmes embarqués et communicants, les structures et systèmes mécaniques, la propulsion et l'énergie embarquée, les données et

l'intelligence artificielle, ainsi que les produits et services dédiés à l'industrie. Outre ces axes, le Pôle Aerospace Valley intègre de manière transversale un volet significatif dédié aux défis sociétaux. Contribuant activement à travers ses cinq écosystèmes d'excellence, il se positionne comme un moteur essentiel dans la résolution des problématiques liées à la mobilité et à la sécurité. L'innovation au sein du Pôle prend également en compte des orientations majeures axées sur le développement durable, de la conception jusqu'au démantèlement en fin de vie. Les transitions énergétique et numérique représentent des axes clés qui guident les efforts du Pôle vers des solutions novatrices et durables. Dans cette quête permanente d'excellence, le Pôle Aerospace Valley façonne l'avenir de l'aéronautique et de l'espace, tout en contribuant activement aux enjeux cruciaux de notre société.

Le pôle de compétitivité Alpha Route des Lasers et des Hyperfréquences demeure un pilier incontournable de la compétitivité en Nouvelle-Aquitaine, rassemblant plus de 200 entreprises de haute technologie et une cinquantaine d'organismes dédiés à la recherche, la formation, et le transfert de technologies. Structuré autour de 7 Domaines d'activité stratégiques (DAS), le pôle reste à la pointe de l'innovation avec trois DAS technologiques (photonique et laser, électronique et hyperfréquences, matériaux-photonique et électronique) et quatre DAS orientés vers des marchés clés (santé-dispositifs médicaux et autonomie, communication et sécurité, aéronautique-spatial et défense, énergie et bâtiment intelligent). Depuis sa création en 2005, le pôle Alpha RLH n'a cessé de consolider son influence, notamment sur la métropole de Bordeaux, labellisant à ce jour 1350 projets pour un montant dépassant les 2 milliards d'euros. Fort de son taux de réussite de 47,5%, le pôle continue de catalyser l'innovation dans ses domaines d'expertise. En parallèle, le pôle renforce son engagement envers le développement durable en lançant une mission dédiée à l'identification des solutions de décarbonation parmi ses adhérents. En ligne avec les défis actuels, le pôle Alpha RLH ambitionne de se positionner comme un référent régional en matière d'expertise, de formation, et de solutions pour favoriser la transition vers des pratiques durables dans les domaines de la construction, des transports, et de l'industrie. Ce faisant, le pôle demeure un moteur essentiel pour l'évolution technologique et le développement durable de la métropole ainsi que de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest innovation fédère plus de 420 organismes privés et publics agissant dans les filières de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des agro-ressources. Depuis sa création le pôle œuvre au développement de ses adhérents et à la vitalité des territoires en stimulant l'innovation comme réponse aux grands enjeux contemporains. Il anime un large réseau croisant les mondes scientifiques et économiques. Ancré en Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, il est un moteur de l'écosystème local, national et européen de l'innovation.

Son objectif :

- encourager les rencontres entre entreprises, organismes de recherche, universités et écoles d'ingénieurs, lycées... ;
- Favoriser l'émergence d'idées d'innovation ;
- Soutenir le montage et la concrétisation de projets ;
- Faciliter l'accès aux financements publics et privés ;
- Labelliser des projets et des entreprises.

le pôle de compétitivité Xylofutur créé en 2005 pour un rayonnement sur l'Aquitaine, le pôle de compétitivité XyloFutur dédié à la filière forêt-bois a été reconduit par l'Etat en 2023 avec compétence sur le territoire national, et vise un rayonnement au niveau européen. XyloFutur a pour vocation de soutenir des projets structurants et innovants, d'accompagner le développement de produits adaptés aux exigences des marchés, ceci dans 3 domaines : Arbre-Forêt, Bois-matériau, Chimie-Energie. Basé dans les locaux de Bordeaux-Sciences Agro à Gradignan, le pôle Xylofutur compte 249 adhérents dont 17% sur l'aire métropolitaine, et réalise une bonne partie de ses animations sur le territoire de Bordeaux Métropole. Il dispose désormais de deux antennes régionales, en Auvergne Rhône-Alpes et dans les Pays de la Loire.

XyloFutur agit selon 4 axes stratégiques :

- projets : le Pôle est un accélérateur et catalyseur de compétitivité par l'innovation. Il labellise des projets de R&D.
- Animation Communication : au travers de journées techniques, de webinaires, d'outils numériques de communication, et de participation à des événements nationaux et internationaux, XyloFutur crée des opportunités d'échanges entre acteurs de la filière, stimulant ainsi la coopération.
- Europe : XyloFutur est partenaire de 2 projets européens financés par les fonds FEDER : « SMURF » sur les bonnes pratiques de gestion des petites parcelles forestières, et « Social Forest » sur l'expérimentation autour des risques forestiers. Deux autres projets européens sont en préparation.
- Start-up : en 2021 XyloFutur a créé le réseau WoodTech qui compte aujourd'hui 30 startups intervenant sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière. Le Pôle facilite les levées de fonds pour les startups WoodTech en les connectant avec des banques, des investisseurs privés et publics, et des entreprises du numérique. Le réseau compte se rapprocher de la Mission nationale FrenchTech, et commencer à rayonner à l'international.

Les réseaux et les clusters :

Les réseaux et clusters disposent d'un statut associatif.

Le cluster Bordeaux inno'Vin

Inno'Vin, est un cluster régional fédérant les acteurs de l'écosystème vitivinicole et favorise leurs rencontres (négociants, producteurs, fournisseurs de biens et de services, laboratoires et centre d'expérimentation et institutions). 42% de ses adhérents sont localisés sur la Métropole. Il contribue à répondre aux enjeux de la filière à travers l'innovation en aidant à faire germer des solutions. Il favorise la compétitivité des entreprises de la filière vitivinicole, contribue à son développement économique et son attractivité.

Pour y parvenir, Inno'Vin a trois missions clés :

- l'ingénierie de projets innovants ;
- l'animation d'un réseau d'entreprises en particulier sur des enjeux de développement durable et de financement des innovations ;
- Un accompagnement personnalisé (mise en relation, veille, communication...).

Le cluster Aquitaine chimie durable Nouvelle-Aquitaine (ACD)

Le cluster ACD Nouvelle-Aquitaine est le réseau de la filière Chimie et Matériaux de la Nouvelle Aquitaine. Il rassemble l'ensemble des acteurs et les ressources permettant d'accompagner les projets de développement, individuels ou collectifs, des entreprises de la filière. ACD poursuit et renforce ses actions d'accompagnement des entreprises vers la transition écologique et énergétique dans les domaines de la santé durable, des énergies renouvelables (méthanisation, hydrogène, etc.), des biosolutions et du biocontrôle, etc. Plusieurs axes de travail sont investis par ACD Nouvelle-Aquitaine :

- les matériaux biosourcés (molécules d'intérêt, gisements) ;
- Les filières de recyclage chimique (notamment du plastique) et l'accompagnement des entreprises à l'éco-conception ;
- La prévention des risques et la réglementation ;
- La décarbonation des sites de production.

Le cluster Odéys est le cluster régional de la construction et de l'aménagement durables (BTP et matériaux) en Région Nouvelle-Aquitaine. Catalyseur, facilitateur et accélérateur de la transition écologique et des innovations technologiques et sociales, il est composé de près de 368 adhérents dont 30% sur le territoire métropolitain) et d'une cinquantaine de partenaires, dont les porteurs de la dynamique WoodRise de la construction-bois (FCBA, Xylofutur, Fibois, Euratlantique ...), et ceux d'autres filières de matériaux bio et géo-sourcés (béton bas-carbone, paille, chanvre, pierre de taille, terre crue, ...)

Les actions d'Odeys s'articulent autour de trois piliers :

- animer le réseau (conférences, visites de chantier, rencontres BtoB, formations, ...) ;

- Faciliter l'innovation dans les opérations et les projets (sourcing de startups, catalogue des innovations...);
- Accompagner la construction et l'aménagement durables (démarche Bâtiment Durable NA, structuration de filières nouvelles...).

Les principales thématiques traitées sont l'efficacité énergétique, l'économie circulaire (recyclage, réemploi, filières locales), les changements climatiques et la performance environnementale, l'optimisation et l'industrialisation, la digitalisation, la synergie inter-filières, les usages, le confort et la santé. L'ensemble des actions mises en œuvre est donc générateur de création d'activités et d'emplois nouveaux mais aussi de montée en compétence des entreprises du territoire métropolitain.

Les technopoles :

Une technopole héberge, fédère, anime et accompagne des entrepreneurs et des jeunes pousses qui ont en commun d'exploiter les hautes technologies ou de reposer sur une innovation de rupture. **Bordeaux technowest** acteur majeur de l'innovation, a été créée en 1989 et s'est historiquement enracinée sur le territoire des huit communes de Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Saint-Jean-d'Illac, Saint-Aubin de Médoc, le Taillan Médoc et Blanquefort. A l'origine dédiée à la filière Aéronautique-spatial-défense (ASD), la technopole a été l'élément dynamique du projet Aéroparc dans les communes de Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, et Le Haillan. Forte de son label CEEI (Centre européen d'entreprise et d'innovation), Bordeaux Technowest a élargi son champ d'action aux entreprises des filières de la croissance verte, notamment à travers les projets Ecoparc à Blanquefort et Newton à Bègles. L'association, qui s'est toujours engagée dans la création d'emplois à haute valeur ajoutée, opère en tant que catalyseur en fournissant un panel complet d'outils tels que la bourse incubation, des fonds d'amorçage, des plateformes de tests, et des mécanismes de transfert technologique. Cette approche globale permet à Bordeaux Technowest de soutenir les entreprises innovantes à toutes les étapes de leur développement. 2024 sera la première année d'application d'une convention triennale d'objectifs, qui a été élaborée en étroite collaboration entre Bordeaux Technowest et la Direction du développement économique de Bordeaux Métropole, et qui a été structurée autour de deux axes : la définition d'un programme d'actions récurrentes valables pour la durée de la convention d'objectifs.

- la mise au point d'un programme d'actions spécifiques annuel, destiné à contribuer au développement économique du territoire et à la mise en œuvre de projets d'entreprises innovantes.

La technopole se projette résolument vers l'avenir avec des initiatives prévues en 2024. Dès janvier, Bordeaux Technowest a pris son siège dans le bâtiment Cockpit, accompagnée d'une cinquantaine d'entreprises de la filière ASD. Grâce à ce nouvel outil, la technopole entend passer un cap dans l'accompagnement des entreprises (25 hébergements supplémentaires) et incarner le lieu totem de l'aéronautique, spatial, défense en Région Nouvelle Aquitaine. Cockpit permettra par ailleurs d'accueillir de grands rendez-vous de la filière tels que le Tech Day, l'UAV Show etc. 2024 marquera par ailleurs l'installation de la technopole sur le site Innogaronne à Bassens dans le but d'incuber des start-ups notamment dans le domaine de l'écoconstruction. Enfin, elle renforcera également le déploiement du programme ZIRI, d'abord sur la rive droite, mais plus largement sur de nouveaux secteurs métropolitains, notamment la zone d'activités de Bordeaux Nord. A l'occasion de cette convention cadre, la démarche ZIRI fait l'objet d'un programme de déploiement sur 3 ans sur la Métropole. **Unitec** est une technopole dont la mission principale est d'accompagner les innovations issues des laboratoires de recherche de la Métropole (numérique, sciences de la vie, sciences de l'ingénieur) vers la création d'entreprise. Unitec accompagne ainsi l'entrepreneur à tous les stades de son projet : création d'entreprise (incubateur), structuration et développement (pépinière) et croissance stratégique (développement). Chaque projet est accompagné par un « start-up manager » qui offre :

- des conseils méthodologiques et stratégiques individualisés pour réussir le lancement de chaque entreprise ;
- une aide à l'élaboration d'un business plan ;
- une aide à la recherche de financements publics ou privés ;

- une mise en réseau et soutien à la recherche de partenaires.

Les entreprises peuvent être hébergées sur l'un des 4 sites proposés par Unitec sur le territoire métropolitain :

- pépinière d'entreprises à Pessac – siège social, Cité numérique à Bègles, Fontaulab à Pessac, La Victoire à Bordeaux et sur l'un des 17 sites partenaires : Aerocampus, Alphanov, Bioparc, Château Le Sartre Bernard Magrez, Cheminnov- ENSMAC, CHU-PTIB-IHU Liry, CHU Carreire-CGFB, Cité de la Photonique, ENSAM, ENSC, ENSEIRB-Matmeca, IECB, INRIA, IOGS, la Maison des Sports et la Technopole Bordeaux Montesquieu.

Dans le même esprit que la coopération nouée avec Bordeaux Technowest, une convention d'objectif triennale sera signée avec UNITEC et basée sur des actions récurrentes et spécifiques.

L'Agence de développement et d'innovation Nouvelle-Aquitaine (ADI) est une association au service des territoires et de toutes les entreprises - jeunes pousses, Très petites entreprises (TPE), Petites et moyennes entreprises (PME) et Etablissements de taille intermédiaire (ETI), de l'industrie et des services à l'industrie - qui composent la région Nouvelle-Aquitaine. ADI NA porte au cœur de ses missions l'accompagnement à la transformation des entreprises. Elle est aussi chargée de faire émerger de nouvelles filières (ex : filière hydrogène), de booster l'attractivité du territoire et l'implantation de nouvelles activités. ADI NA agit sur différents leviers comme l'accompagnement à la stratégie, à la mobilisation de financements publics, à la levée de fonds, à la transformation digitale, à l'internationalisation. ADI NA contribue aussi à la mise en relation des entreprises dans les écosystèmes et avec les grands donneurs d'ordre.

Way4Space, en tant que centre d'inspiration et d'innovation, se positionne comme un acteur clé dans l'invention et le développement des savoirs, des technologies et des usages spatiaux de demain. Avec une vision multidimensionnelle, Way4Space s'érige en "think tank", un lieu de réflexion et d'émergence d'idées novatrices. En tant que hub d'expérimentation, l'association adopte une méthodologie agile pour faire émerger les projets spatiaux, encourageant ainsi la diversification et la mise en œuvre de concepts disruptifs. De plus, Way4Space joue un rôle central en tant qu'organisateur et animateur d'événements, colloques, et autres initiatives visant à valoriser la filière spatiale et le territoire (NextSpace, les SPOTS etc.). En fédérant les acteurs du monde économique, de la recherche et institutionnel à l'échelle régionale, nationale, et européenne, l'association devient un catalyseur essentiel pour la collaboration et l'innovation dans le domaine spatial. Avec une pertinence accrue face aux enjeux du newspace, Way4Space incarne une force motrice dans l'évolution du secteur spatial, contribuant à mettre en visibilité le positionnement et l'attractivité de cette filière sur la métropole et à renforcer la position de la France et de l'Union européenne dans ce domaine stratégique.

Financement des actions spécifiques 2024 :

le montant des subventions accordées aux structures en 2023 a été reconduit à l'identique sur l'année 2024. Seules une structure a vu sa subvention augmenter : la technopole Bordeaux Technowest : la subvention passe de 667 000 € à 822 000 € en 2024 en raison du surcoût des loyers généré par l'intégration du nouveau bâtiment Cockpit (janvier 2024), du déploiement du programme ZIRI (Ecologie industrielle) sur de nouveaux secteurs métropolitains mais aussi de la création sur Bassens du pôle de transition vers la décarbonation et l'économie circulaire « InnoGaronne ». a diminution de 25 000 € de la subvention octroyée au pôle Aerospace Valley correspond à la non-reconduction du programme Formaero que nous soutenions spécifiquement.

Structures	Subventions accordées en 2023 [€]	Subventions proposées en 2024 [€]	Assiettes éligibles [€]	Part subvention sur assiette éligible (%)
Aerospace Valley	140 000,00	115 000,00	3 060 000,00	3,76 %
ALPhA Route des lasers, hyperfréquences	97 000,00	97 000,00	1 465 000,00	6,62 %

Agri Sud-Ouest Innovation	30 000,00	30 000,00	2 164 800,00	1,39 %
Inno'vin	40 000,00	40 000,00	510 000,00	7,84 %
Aquitaine Chimie Durable Nouvelle-Aquitaine	30 000,00	30 000,00	334 315,00	9,00 %
Odeys	40 000,00	40 000,00	1 333 502,00	3,00 %
Xylofutur	30 000,00	30 000,00	643 750,00	4,70 %
Bordeaux Technowest	667 000,00	822 000,00	3 015 775,78	27,26 %
Unitec	140 000,00	140 000,00	1 742 758,00	8,03 %
Agence de développement et d'innovation Nouvelle-Aquitaine	50 000,00	50 000,00	8 828 000,00	0,56 %
Way4space	250 000,00	250 000,00	1 350 000,00	18,52 %

Il est à noter que les programmes d'actions et les budgets prévisionnels des différentes structures présentées sont annexés aux conventions jointes à la délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2021-603 du 26 novembre 2021 adoptant le schéma de développement économique de Bordeaux Métropole,

VU les demandes formulées par les Pôles de compétitivité : Aerospace Valley en date du 13/07/2023, ALPhA Route des lasers en date du 23/02/2024, Agri Sud-Ouest innovation en date du 10/07/2023, Xylofutur en date du 10/07/2023 ; par les clusters : Inno'Vin en date du 29/09/2023, Aquitaine Chimie Durable Nouvelle-Aquitaine en date du 07/07/2023, ODEYS en date du 10/07/2023, par les technopoles : Bordeaux Technowest en date du 25/07/2023 et Unitec en date du 10/07/2023, par l'agence de développement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine (ADI NA) en date du 18/08/2023 et par Way4Space en date du 25/09/2023,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le soutien apporté à ces structures favorisera la compétitivité des entreprises métropolitaines par l'innovation en particulier au regard des enjeux et défis à relever en lien avec la transition écologique.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 115 000 € en faveur du Pôle de compétitivité Aerospace Valley pour son programme d'actions 2024,

Article 2 : d'attribuer une subvention de 97 000 € en faveur du Pôle de compétitivité ALPhA Route des lasers et des hyperfréquences pour son programme d'actions 2024,

Article 3 : d'attribuer une subvention de 30 000 € en faveur du Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest innovation pour son programme d'actions 2024,

Article 4 : d'attribuer une subvention de 40 000 € en faveur d'Inno'Vin pour son programme d'actions 2024,

Article 5 : d'attribuer une subvention de 30 000 € en faveur d'Aquitaine Chimie Durable Nouvelle-Aquitaine pour son programme d'actions 2024,

Article 6 : d'attribuer une subvention de 40 000 € en faveur d'ODEYS pour son programme d'actions 2024,

Article 7 : d'attribuer une subvention de 30 000 € en faveur du Pôle de compétitivité Xylofutur pour son programme d'actions 2024,

Article 8 : d'attribuer une subvention de 822 000 € en faveur de Bordeaux Technowest pour son programme d'actions 2024,

Article 9 : d'attribuer une subvention de 140 000 € en faveur d'Unitec pour son programme d'actions 2024,

Article 10 : d'attribuer une subvention de 50 000 € en faveur de l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine pour son programme d'actions 2024,

Article 11 : d'attribuer une subvention de 250 000 € en faveur de Way4Space pour son programme d'actions 2024,

Article 12 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent précisant les conditions des subventions accordées,

Article 13 : d'imputer toutes les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2024 sur la ligne d'imputation suivante : chapitre 65, article 65748 et fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Madame BLOCH, Madame BRET, Monsieur CAZABONNE, Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, Madame GASPARD, Monsieur GUILLEMIN, Madame JUQUIN, Madame KISS, Monsieur PAPADATO, Monsieur PFEIFFER, Monsieur RAYNAL, Madame RECALDE, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI, Monsieur SAINT-PASTEUR, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TRIJOLET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024	